

Objectif 2 Développement des entreprises et de l'emploi

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :

- Le développement durable de l'espace économique
- Le renforcement des liens avec les entreprises du territoire
- La structuration et l'accompagnement de la filière des métiers d'art

Actions phares 2021-2027 :

- Mise en place d'un schéma d'aménagement économique (extension, densification, friches) et d'accueil des entreprises (activités, filières)
- Mise en réseau, animation et offre de services
- Aménagement de tiers-lieux (coopérative numérique, Fab lab, espaces partagés...)
- Valorisation des métiers d'art et soutien à la mise en réseau des acteurs



Construire un écosystème local favorable au développement économique et à l'emploi

Zoom l'emploi et les jeunes :

- 4 244 établissements dont 98% de TPE (moins de 10 salariés)
- 80% des établissements n'emploient pas de salariés : agriculteurs, auto-entrepreneurs, artisans et professions libérales.
- Fort taux de chômage chez les 15-24 ans : 34% renforcé par manque d'enseignement secondaire et supérieur.

Les enjeux

- ▶ Installation pérenne d'entreprises sur le territoire
- ▶ Pérennité des activités économiques actuelles
- ▶ Conditions favorables au développement des entreprises et à la création d'emplois
- ▶ Travail avec les acteurs locaux
- ▶ Augmentation de la proportion d'actifs vivant et travaillant sur le territoire,
- ▶ Stratégie économique pour le Cœur d'Hérault afin de ne pas entrer en concurrence avec les voisins.

Nos engagements



Créer un écosystème favorable au développement des entreprises

- ▶ Associer les décideurs économiques aux choix stratégiques
- ▶ Rénover et agrandir la Maison des entreprises
- ▶ Accompagner des projets innovants via la pépinière d'entreprises,
- ▶ Proposer des solutions d'hébergement
- ▶ Mettre des outils communautaires au service des entreprises : veille, newsletter, faciliter l'accès au financement
- ▶ Définir une politique d'aides en faveur des projets innovants
- ▶ Renforcer l'attractivité du territoire : animer le tissu économique et valoriser nos entreprises (foire expo et autres), création d'une halle expo à Gignac

Planifier et accompagner un aménagement économique équilibré, respectueux de l'environnement et permettant le développement des entreprises

- ▶ Penser globalement l'aménagement économique du territoire
- ▶ Trouver les équilibres et complémentarités entre bourg centre, communes et villages, et entre centres de villages et zones périphériques.
- ▶ Tenir compte des besoins fonciers et immobiliers des entreprises
- ▶ Approche structurée, durable et connectée,
- ▶ Développer une politique commerciale de territoire.
- ▶ Faciliter le parcours résidentiel et renforcer ses capacités d'accueil.

Planifier et mettre en œuvre une stratégie foncière et immobilière économique structurée, durable et connectée

- ▶ Poursuivre la commercialisation des parcs d'activités économiques créés
- ▶ Planifier les besoins de réserves foncières économiques à moyen terme, compensation pour les terres agricoles sera réfléchie et mise en œuvre
- ▶ Porter attention particulière sur les parcs d'activités à la densification, respect des paysages ; techniques de construction respectueuses de l'environnement et des économies d'énergies
- ▶ Soutenir les projets innovants (télétravail ou bureaux partagés) : limite les déplacements des travailleurs et ancre une activité localement
- ▶ Donner accès à l'internet très haut débit pour tous les professionnels
- ▶ Mettre en place une politique d'aides à l'immobilier : définir cette politique, en ciblant prioritairement les projets créant des emplois locaux durables



Définir et mettre en place une politique locale du commerce, conformément à la loi NOTRe

- ▶ Mettre en place le document d'aménagement commercial dans le cadre du Scot
- ▶ Développer un pôle commercial autour de Gignac en s'appuyant sur les réserves foncières (Cosmo)
- ▶ Aider les communes souhaitant maintenir une activité commerciale dans les villages : réflexion d'aménagement global, aide au stationnement, à la signalétique, droit de préemption de locaux commerciaux, associations de commerçants
- ▶ Aider les commerçants et artisans : mise en place d'une opération de type Rénovissime ciblée commerçants et artisans de centre de village (opération façades, mise aux normes du local, accessibilités de commerces,

qualité de l'accueil, approvisionnement en produits locaux...)

Etre une terre d'accueil économique et faciliter le parcours résidentiel des entreprises

- ▶ Tenir une bourse de l'immobilier et du foncier
- ▶ Coordonner une cellule d'accueil de l'entreprise
- ▶ Engager une démarche de marketing économique territorial valorisant les potentialités du territoire



Créer un écosystème favorable au développement de l'emploi et de la formation sur le territoire

- ▶ Préparer l'implantation du futur lycée régional à Gignac
- ▶ Accompagner la montée en puissance du lycée agricole de Gignac et en faire un outil au service du développement agricole et économique de la vallée de l'Hérault
- ▶ Impulser la création d'unités d'apprentissage
- ▶ Anticiper les besoins de formation et de recrutement des entreprises implantées sur les parcs d'activités
- ▶ Accompagner les initiatives permettant la mise en relation des entreprises et demandeurs d'emploi (bourse de l'emploi sur le web, job datings...)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

